

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Expertise-Comptable de Justice	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Le contrôle des connaissances consiste en : • Module d'enseignement théorique – les fondamentaux de l'expertise de justice - : épreuve écrite théorique d'une durée de 3 heures • Module d'enseignement pratique – l'expertise-comptable de justice - : remise d'un rapport d'expertise coefficient 1 et soutenance sous forme d'un grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s) coefficient 2. Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir au service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Il n'est organisé de seconde session que pour le module d'enseignement théorique. Le cas échéant, cette seconde session doit avoir lieu dans le trimestre suivant la première session. La seconde session du module d'enseignement théorique n'est organisée que pour les candidats ayant passé les épreuves de la première session ou bénéficiant d'une absence justifiée.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Pas de compensation entre les modules		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite du module 2		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Expertise-Comptable de Justice							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance					
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal							
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée						
Bloc	ANNUEL	Module théorique : "Les fondamentaux de l'expertise de justice"			1	Non	Non											
Matière	ANNUEL	Introduction à l'expertise de justice	7		1	Non		CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	Écrit	3						
Bloc	ANNUEL	Le cadre juridique																
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès		14														
Matière	ANNUEL	Les modes alternatifs de règlement des différends (MARD)	7															
Matière	ANNUEL	Le statut de l'expert	7															
Bloc	ANNUEL	Cadre de l'expertise																
Matière	ANNUEL	Règles générales de l'expertise	7	21														
Matière	ANNUEL	Déroulement des opérations d'expertise	3,5															
Matière	ANNUEL	Les attentes des magistrats	3,5	3,5														
Matière	ANNUEL	Règles spéciales de l'expertise	7	7														
Bloc	ANNUEL	Module applicatif : "L'expertise comptable de justice"			3	Non	Non											
Matière	ANNUEL	Introduction aux outils numériques	7	3,5	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance	3								
Bloc	ANNUEL	Le dispositif réglementaire																
Matière	ANNUEL	Experts-comptables de justice : Inscription sur la liste d'experts	3															
Matière	ANNUEL	Les procédures collectives	7	3,5														
Matière	ANNUEL	Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes	3,5		2													
Bloc	ANNUEL	Pratique expertale en matière de chiffre																
Matière	ANNUEL	Les principes de l'expertise civile, administrative et pénale et les missions de tiers-évaluat	7															
Matière	ANNUEL	Evaluation des préjudices / Concurrence/ Perte de chance / Passif	3,5															
Matière	ANNUEL	Evaluation de l'entreprise	7															
Matière	ANNUEL	Indemnisation des préjudice corporels	4															
Matière	ANNUEL	Expertise de partie et procédure expertale conventionnelle	3,5															
Matière	ANNUEL	Avis de l'expert et méthodologie du rapport	3,5															
		TOTAL	91	52,5						6								
			143,5															